

Commission qu'ils ont eu une entrevue avec M. Ross, gérant-général de la "Montreal Street Railway Co." au sujet du compte de la Ville contre la Compagnie, et qu'ils ont constaté que la Compagnie refusait de discuter ce compte, à moins que ce ne fût par voie d'arbitrage.

Résolu : De demander au Département en Loi ce qui devrait être fait dans les circonstances pour que la Cité puisse conserver et exercer ses droits contre la Compagnie en gardant le chèque que la Compagnie a envoyé à la Ville.

4.—M. J. Brunet comparait devant la Commission, de la part de la "Laurentian Granite Company", au sujet des pavages en granit.

Résolu : Que M. Brunet soit prié d'envoyer une lettre à la Commission relativement à ces pavages, à leur qualité, à la manière de les poser.

5.—*Résolu* : D'ajouter à la résolution adoptée le 27 mars dernier, concernant la distribution de l'ouvrage entre les divers estimateurs, ce qui suit :

"Que le travail d'évaluation pour le quartier Mont-Royal soit confié à MM. Ferns et Beausoleil et celui de la partie de Rosemont et celle du Sault-au-Récollet dernièrement annexées à la Ville, à MM. Owen et Prénoveau."

6.—Soumise une lettre du Département en Loi re Succession Masson, expropriation de la rue Hutchison, déclarant que des pourparlers d'arrangement ont eu lieu relativement à cette affaire, mais que les propositions de la succession ne peuvent pas être acceptées, et qu'il vaut mieux laisser la cause suivre son cours.

Résolu : D'informer la succession que cette Commission ne peut faire autrement que de se conformer à l'opinion des avocats de la Ville.

7.—Lettres de MM. Geo. Dubreuil, Avila Lefebvre et Aimé Turcotte, demandant des situations; et un tableau de l'assiduité des employés du département du greffier.

Résolu : De renvoyer ces documents à la sous-commission du Service civique.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 30 avril

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Robillard, Gallery, David, Séguin, Laviolette et Mercier.

1.—Soumis un compte de \$5,548.98 de M. Wm.-J. Graham, entrepreneur de l'installation des appareils de chauffage et de la plomberie à la nouvelle caserne No 5.

M. Wm.-J. Graham se présente devant la Commission et déclare que les travaux supplémentaires, y compris 20% d'augmentation dans le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux, s'élèvent au montant de \$1,878.98.

Résolu : De référer ce compte à M. A.-F. Dunlop, architecte, avec prière de préparer un rapport à ce sujet, et de l'inviter à assister à la prochaine assemblée de la Commission, à laquelle on discutera cette question et d'autres concernant la caserne No 5.

2.—M. l'échevin Laviolette propose et il est

Résolu : Que la résolution re contrat pour la fourniture des chemises de flanelle bleu-noir soit de nouveau prise en considération.

La question est soumise, et après délibération, à la demande de M. l'échevin Laviolette, M. Archambault, avocat de la Ville, se présente devant la Commission qui le prie de donner son opinion sur le sujet.

Après explications, M. Archambault déclare que, d'après lui, si le prix et la qualité de la flanelle sont les mêmes, la Commission n'est pas obligée de présenter au Conseil un rapport pour accepter le 2ème échantillon, et que ledit échantillon peut être accepté par la Commission.

Sur ce, M. l'échevin Laviolette

Propose : Que les chemises confectionnées par MM. Racette & Dubord, d'après le 2ème échantillon, soient acceptées, sauf, cependant, approbation des avocats de la Ville.

informing the Committee that they had an interview with Mr. Ross, General Manager of the Montreal Street Ry Co., anent the City's account against the Company, and they have ascertained that the Company refused to discuss said account, unless it would be done by arbitration.

Resolved : To ask the Law Department what should be done under the circumstances, in order that the City may preserve and exercise its rights, against the Company, by keeping the cheque sent to the City.

4.—Mr. J. Brunet appeared before the Committee on behalf of the Laurentian Granite Company, anent granite pavements.

Resolved : That Mr. Brunet be asked to send a letter to the Committee concerning said pavements, their quality and the manner of laying same.

5.—*Resolved* : To add to the resolution adopted the 27th of March last, anent the dividing of work between the assessors, the following :

"That the assessment work for the Mount-Royal Ward be entrusted to Messrs Ferns and Beausoleil, and that of Sault-au-Récollet, recently annexed to the City, be given to Messrs. Owen and Prénoveau."

6.—Submitted a letter from the Law Department re the Masson Estate, Hutchison street expropriation, stating that conferences had taken place concerning this matter, but that the offers of the Masson Estate could not be accepted, and it was better to allow the case to follow its course.

Resolved : That the estate be informed that this Committee cannot but comply with the City attorneys' opinion.

7.—Submitted letters from Messrs. Geo. Dubreuil, Avila Lefebvre and Aimé Turcotte, asking for positions; and a statement of attendance of the City Clerk's department.

Resolved : That said documents be referred to the sub-committee on Civic service.

Adjourned.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 30th of April.

Present: Ald. Yates, chairman, Robillard, Gallery, David, Séguin, Laviolette and Mercier.

1.—Submitted an account of \$5,548.98 from Mr. Wm. J. Graham, contractor for the heating and plumbing, in connection with the construction of new No. 5 fire station.

Mr. Wm. J. Graham appeared before Committee and declared that the extra work including 20 p. c. of increase in labor and material, amounted to \$1,878.98.

Resolved : That the account be referred to Mr. A. F. Dunlop, architect, for a report thereon, and that he be requested to attend the next meeting of the Committee regarding same, and other questions concerning No. 5 fire station.

2.—Ald. Laviolette moved, and it was

Resolved : That the resolution re contract for the supply of blue black flannel shirts be reconsidered.

The question was then taken up, and after deliberation, at the request of Ald. Laviolette, Mr. Archambault, City Attorney, appeared before the Committee and was asked to give his opinion thereon.

After explanations, he declared that if the price and quality were the same; the Committee was not obliged to make a report to Council for the acceptance of the 2nd sample, and that the said sample could be accepted by the Committee.

Ald. Laviolette then

Moved : That the shirts made by Messrs. Racette & Dubord, according to the 2nd sample be accepted, subject, however, to the City Attorneys' approval.